



**Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et
Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse**

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

VII.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

participe *fait*, & ne peut pas non plus être régi par *marcher*, verbe neutre ; mais il se rapporte à tous les deux conjointement, parce que *fait* ne faisant qu'un avec *marcher*, lui communique la faculté qu'il a de régir.

V I I.

Les peines que m'a donné cette affaire.] Tous nos Grammairiens sont d'accord sur cette phrase, ils l'approuvent, & cependant j'oserais n'être pas de leur avis. Ou plutôt, étant, comme je le suis, persuadé que le mien n'est d'aucun poids, je me bornerai à dire que l'Académie, depuis si long-temps que je suis à portée d'entendre ses leçons, m'a paru, toutes les fois que cette question a été agitée, se décider pour le parti que j'embrasse.

Une légère transposition de mots cause ici toute la difficulté. Il s'agit du participe mis avant son nominatif, au lieu d'être après. Faut-il alors le décliner ou non ?

Vaugelas, dans sa première remarque sur les participes, admet notre principe ; que tout participe qui est précédé de son régime, doit se décliner : & dans une seconde remarque intitulée, *belle & curieuse exception à la règle*, il prétend que ce principe cesse d'être vrai, quand le participe précède son nominatif. Ainsi, selon lui, nous dirions, *les peines que cette affaire m'a données* ; & au contraire, *les peines que m'a donné cette affaire*.

Véritablement, si je convenois de l'exception, je la trouverois *belle & curieuse*. Mais, pour donner atteinte à une règle générale, il faudroit que l'usage nous eût parlé de manière à ne laisser aucun doute. Or, je vois que nos meil-

leurs Ecrivains ont été les plus fideles observateurs de la regle générale , & n'ont point eu d'égard à cette prétendue exception.

Tout le monde fait une jolie épigramme , traduite du latin :

*Pauvre Didon , où t'a réduite
De deux amants le triste sort ?
L'un en mourant cause ta fuite ;
L'autre en fuyant cause ta mort.*

Et pour s'assurer que ce n'est point la rime qui amene *réduite* , ne lit-on pas dans Racine , au milieu du vers :

Ces yeux (5) que n'ont émus ni soupirs ni terreur ?

On lit dans la septieme réflexion sur Longin , la langue qu'ont écrite Cicéron & Virgile. On lit dans le Tite-Live de Malherbe , la Légion qu'avoit eue Fabius , &c.

A quoi bon un plus grand nombre d'autorités ? Car j'avoue qu'il est aisé d'en produire de toutes contraires. Ainsi , l'usage étant partagé , nous ne pouvons mieux faire que d'en revenir toujours à notre regle générale , contre laquelle il n'y a rien ici à nous objecter pour acquérir le droit de la restreindre , si ce n'est que nous prononçons , *les peines que m'a données cette affaire* , sans faire sentir les deux lettres finales du mot *données*. Hé combien d'autres lettres supprimées par la prononciation , mais dont la suppression dans l'écriture feroit un solécisme ?

V I I I.

Plus d'exploits que les autres n'en ont lu.]

(5) Britannicus , acte V , sc. I.